



CRAM de Normandie

Garantir la retraite, protéger la santé



Introduction

La CRAM de Normandie appartient au régime général de la Sécurité sociale. Elle est rattachée à deux caisses nationales : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Elle intervient en Haute et Basse Normandie, dans deux domaines : la retraite et la santé.

La CRAM en chiffres

La CRAM de Normandie, c'est :

1 200 employés,
18 agences retraite,
6 unités de service social,
200 points d'accueil répartis dans toute la Normandie,

Un budget annuel de 3 milliards d'euros pour :

3 000 000 d'assurés
800 000 salariés
525 000 retraités
90 000 entreprises
600 établissements sanitaires et médico-sociaux



Edito

La CRAM de Normandie est devenue, au fil des évolutions structurelles et des missions qui lui ont été confiées, une caisse régionale de Sécurité sociale au service de la retraite et de la santé.

Partout en Normandie, dans les cinq départements, nous avons à cœur d'offrir à tous nos usagers un service de qualité. Accessibilité de nos services, fiabilité de nos informations, continuité de nos activités sont nos priorités. Nous tenons à garantir l'égalité des droits et à prendre en compte la situation individuelle de chacun de nos assurés : mieux les écouter pour mieux les servir.

Nous mettons à leur disposition des points d'accueil dans toute la région. Les nouvelles technologies nous permettent aussi de proposer nos services à distance : nous souhaitons être toujours plus disponibles et réactifs.

En matière d'assurance maladie, la CRAM joue un rôle important dans les instances sanitaires des deux régions. Elle défend ainsi les intérêts des assurés sociaux en recherchant la meilleure qualité des soins au meilleur coût. Elle pilote le dispositif de prévention et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les 1200 collaborateurs de la CRAM de Normandie mettent tout leur savoir-faire en œuvre pour les assurés sociaux du régime général, les entreprises, les partenaires et les pouvoirs publics. Ils mettent leurs compétences au service d'une grande idée : la Sécurité sociale.

**Jean-Yves Yvenat,
Directeur**



Retraite : la préparer, la gérer,

Administrer les comptes retraite des salariés, conseiller les futurs retraités, préparer le dossier retraite et payer la pension



GÉRER LES COMPTES RETRAITE DES SALARIÉS

Notre service des *Données sociales* exploite les déclarations des données sociales (nom, prénom, numéro de sécurité sociale, salaires) transmises par les entreprises et autres déclarants. Il les traite, les transmet ensuite aux partenaires (URSSAF, CPAM, INSEE, service fiscaux...) et les reporte sur le compte individuel retraite de chaque salarié. Un assuré social peut ainsi obtenir un relevé de ce compte à tout moment et gratuitement.



Nous développons auprès des entreprises **l'utilisation de supports garantissant la fiabilité et la qualité des informations figurant sur les DADS** (Déclarations Annuelles des Données Sociales).

Nous enrichissons le **compte retraite de chaque salarié tout au long de sa vie active.**



notre savoir-faire au quotidien

PRÉPARER LE DOSSIER DES FUTURS RETRAITÉS

Nos *Agences et services retraite* assurent un service de proximité aux futurs retraités. Nos conseillers retraite étudient leurs droits à la retraite du régime général et estiment le montant de celle-ci. Ils les conseillent et se mettent en rapport avec les autres régimes de retraite de base pour préparer le traitement du dossier.

Nos délégués aux relations extérieures organisent et animent des réunions d'information et de préparation à la retraite dans les entreprises et dans les mairies pour les futurs retraités.



PAYER LA PENSION ET CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DES RETRAITÉS

Notre service *Gestion du compte prestataire* assure le versement régulier de la retraite. Nos techniciens répondent aux demandes de renseignements concernant le paiement de la retraite. Ils apportent les modifications au dossier comme les changements d'adresse, de banque, d'état civil, etc.

Notre service *Retraite active* propose des actions de prévention santé pour bien vivre sa retraite. Au programme, ateliers mémoire, informations sur l'alimentation, les activités physiques, le sommeil...

Deux ans avant leur départ en retraite, nous incitons les assurés à prendre contact avec nos services pour la **pré-instruction de leur dossier**.

Quatre mois avant le **départ choisi**, nous conseillons aux futurs retraités de déposer leur demande.

Nous assurons le **premier paiement dès le premier mois qui suit le point de départ à la retraite**.

Nous gérons le **paiement de la pension et le suivi du dossier** tout au long de la retraite.

Nous développons des actions permettant de **réussir le passage de la vie professionnelle à la retraite**.

Nous participons à la **prévention des effets du vieillissement** et des risques de repli sur soi.



Santé : la protéger, c'est no



Accompagner les personnes fragilisées, aider les personnes âgées à se maintenir à domicile, améliorer les prestations des établissements de santé

ACCOMPAGNER LES ASSURÉS EN DIFFICULTÉ

Notre *Service social* apporte une aide globale aux assurés du régime général et à leurs ayants droit touchés par la maladie, l'accident, le handicap. Avec eux, nos assistants sociaux trouvent des solutions. Ils travaillent en réseau avec des partenaires institutionnels et associatifs.



Nous facilitons l'**accès aux soins** des personnes en situation de précarité et des jeunes (16 à 25 ans).

Nous favorisons le **maintien dans l'emploi** des travailleurs handicapés.

Nous prévenons et traitons la **perte d'autonomie** des personnes âgées ou handicapées.

AIDER LES RETRAITÉS ÂGÉS

Notre service des *Aides financières* verse des prestations individuelles (aide ménagère à domicile, aide à l'amélioration à l'habitat,...).

Il participe à la création et à l'humanisation des maisons de retraite en attribuant des prêts sans intérêt aux établissements. Il subventionne des associations à vocation sanitaire.



Nous favorisons le **maintien à domicile** des personnes âgées, retraitées du régime général.

Nous soutenons les **actions innovantes** des associations, en lien avec la santé des personnes âgées.

Nous contribuons à améliorer les **conditions d'hébergement** des retraités résidant en maison de retraite.

PARTICIPER À LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ

Au sein des Agences Régionales de l'Hospitalisation de Haute et Basse-Normandie, notre service *Relations avec les institutions sanitaires et sociales* participe au suivi des hôpitaux et des cliniques. Il donne un avis sur les budgets des établissements médico-sociaux et sur l'évolution des structures. Il conventionne les fournisseurs d'appareillage.



Nous veillons à apporter à la population normande **des soins de qualité**.

Nous participons à l'**adaptation de l'offre de soins** des établissements de santé.

Nous contribuons à la **gestion du risque hospitalier** par la coordination des acteurs de l'Assurance Maladie.

Prévenir les risques d'accidents du travail et maladies professionnelles et assurer les entreprises contre ces risques

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Notre service *Prévention* développe, en Normandie, la prévention des risques professionnels pour toutes les entreprises du régime général. Les ingénieurs conseils et les contrôleurs de sécurité leur apportent conseil et soutien technique en matière de sécurité et de conditions de travail. Ils proposent aussi des formations. Le laboratoire interrégional de chimie les assiste dans l'évaluation et la maîtrise des risques chimiques.



Nous mettons à disposition de nos publics **une documentation technique.**

Nous contribuons à la **réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.**

Nous concourons à **l'amélioration des conditions de travail.**

GÉRER L'ASSURANCE "ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES"

Notre service *Tarifification* détermine chaque année pour toutes les entreprises normandes le taux de cotisation AT/MP. Il enregistre les déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles et prend en compte les dépenses pour calculer le taux de cotisation de chaque entreprise. Il informe les employeurs sur les modalités de calcul et la législation en vigueur.

Nous adressons, annuellement, une **notification de taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles** à chaque entreprise.

VERSER "L'ALLOCATION AMIANTE"

Notre *Cellule amiante* est chargée de la gestion et du versement de l'allocation de cessation anticipée d'activité des victimes de l'amiante.

Nous étudions les demandes et nous nous prononçons sur **l'ouverture des droits.**

Nous procédons au **calcul du montant de l'allocation amiante.**

Nous assurons son **versement** chaque mois.



Adresse Avenue du Grand Cours
76028 ROUEN cedex 1

Téléphone 02.35.03.45.45

Télécopie 02.35.72.98.82

Site internet www.cram-normandie.fr

